

FIRE FLUID – PREMIUM FLUIDS

Date : 5 Juillet 2018

Fiche de données de sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation: FIRE FLUID YELLOW – PREMIUM FLUIDS

Nom du produit chimique: Isoparafinique - Hydrocarbures C11-C13 isoalkanes - Distillates Hydrotreated light

Synonymes:

Nom d'expédition:

Formule chimique:

Autres moyens d'identification:

Numéro d'index:

Numéro d'ID:

Numéro CAS: 64742-48-9

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456810-40-XXXX

Numéro EC: 920-901-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance: Utilisé comme liquide à flamme dans des machines à flammes.

Utilisation Déconseillée: Toute autre utilisation que celle prévue originellement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise: PREMIUM FACTORY SAS

Adresse : 1 ROUTE NEUVE, 71710 MONTCENIS - FRANCE

Téléphone: +33(0)608 630 452

Fax : +33(0)972 656 812

Mail : info@premiumfactory.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (France) +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification DSD: R65 R66

Classification DPD: Xn

Classification CLP: H304 P101 P102 P301 310 331 P501 EUH066

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP

Mention d'avertissement: Eviter de respirer les poussières gaz brouillards vapeurs aérosols. Porter des gants de protection des vêtements de protection un équipement de protection des yeux du visage.

Déclaration(s) sur les risques: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Consignes de sécurité : En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Éléments pour étiquette DSD / DPD

Indications de danger: Cf. Section 2

Consignes de sécurité: : Cf. Section 2

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC NO 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom Commercial Nom Chimique	Classification selon la directive 1999/45/EC [DPD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1. 64742-48-9 2. 920-901-0 3. 4.		FIRE FLUID YELLOW Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes Distillates, Hydrotreated light	Xn R65 R66	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 EUH:066

Identification de PBT / vPvB:

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général: Aucune Donnée disponible

Ingestion: Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Contact des yeux: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation: Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalé: Aucune donnée disponible

Ingestion: Aucune donnée disponible

Contact avec la peau: Aucune donnée disponible

Yeux: Aucune donnée disponible

Chronique: Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu: Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients. Eviter que l'eau n'entre dans l'égoût ou une source d'eau. Etablir une digue pour retenir l'eau.

Risque d'incendie/explosion: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'à la source d'inflammation. Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Moyens de protection individuelle:

Lunettes:	Gants:	Respirateur:
Lunettes résistant aux produits chimiques.	PVC de type résistant aux produits chimiques.	Filtre de type A de capacité suffisante

Eclaboussures mineures: Aucune donnée disponible

Eclaboussures Majeures: Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Immédiatement avvertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversement ou émissions dans les réseaux d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière inerte, humide et incombustible, puis rincer la zone avec de l'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre: Aucune donnée disponible

Protection contre l'incendie et l'explosion: Aucune donnée disponible

Autres informations: Aucune donnée disponible

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Garder les récipients hermétiquement fermés. Entreposer à distance de Acides, Matière oxydantes, Récipients appropriés acier doux, acier inoxydable. Bidons plastique.

Incompatibilité de Stockage

Matériaux d'emballage incompatibles:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Source	Produit	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC	Notes
EU Consolidated List of Indicative Occupational Exposure Limit Values (IOELVs)									
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France									

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

8.2.2. Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage : Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial.

Protection de la peau: Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des mains : Les gants en PVC sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection corporelle:

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

Autres Protections:

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante une protection respiratoire doit être disponible. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organique.

Les risques thermiques:

Produit(s) recommandé(s):

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore
ODEUR	Caractéristiques
Seuil pour les odeurs	Aucune données disponible
pH (1% solution)	Aucune données disponible
pH (comme fourni)	Aucune données disponible
Point de congélation (°C)	Aucune données disponible
Point d'ébullition (°C)	185 – 194
Point éclair	144°F / 62°C
Taux d'évaporation	Aucune données disponible
Inflammabilité	Aucune données disponible
Pression de vapeur (kPa)	<1mBar à 40°C
Densité de vapeur (Air = 1)	Aucune données disponible
Densité relative (Eau = 1)	Aucune données disponible
hydrosolubilité	0.755-0.775 à 15°C (ISO 12185)
Coefficient de partition : n-octanol / eau	Aucune données disponible
Température d'auto inflammation (°C)	>230
Point critique (°C)	Aucune données disponible
Viscosité (cSt)	1.2
Propriétés explosives	Aucune données disponible
Propriétés oxydantes	Aucune données disponible
Limite supérieure d'explosivité	6.5
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.6

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Aucune données disponible

10.2. Stabilité chimique stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réaction dangereuse Aucune données disponible

10.4. Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation.

10.5. Produits incompatibles Oxydants forts Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brulage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Hydrocarbures. Aldéhydes.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Dose toxique : DL 50 >5000mg/kg (oral rat)

Inhalation : Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entrainer des maux de tête de la fatigue des vertiges et des nausées.

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Poisson: CL 50 96 h >100mg/l

Daphnia Magna:

Algae:

Toxicité pour les micro-organismes aquatiques :

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Donnée disponible			
Critère PBT et vPvB?			

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Eliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaire: Aucune

Transport par terre ADR/RID/GGVSE

14.1. Numéro ONU		14.4. Groupe d'emballage	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		14.5. Dangers pour l'environnement	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU		14.4. Groupe d'emballage	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		14.5. Dangers pour l'environnement	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU		14.4. Groupe d'emballage	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		14.5. Dangers pour l'environnement	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

Inland waterways transport (ADNR / River Rhine)

14.1. Numéro ONU		14.4. Groupe d'emballage	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		14.5. Dangers pour l'environnement	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

PREMIUM FACTORY

The consumables for Professional in Special Effects

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

ANNEXE 1

Composant	Annexe 1 67/548/CEE

Appendice VI

SECTION 16: Autres informations

RISQUE

Codes Risque

R65 R66

H304

PHRASES RISQUE

Nocif

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

ANNEXE II: Indications de danger

Xn

Nocif

Autre

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

La fiche de donnée de sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants

EN 16 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Cette fiche de données de sécurité conforme aux Règlements (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008 (CLP)

Ce document est protégé par Copyright.